

ENVIRONNEMENT

HUMAIN
SOCIAL

ECONOMIE

DEMARCHE
DD GLOABLE

Accessibilité des destinations touristiques



Pour ouvrir votre territoire à TOUS les publics

La loi « handicap » du 11 février 2005, a renforcé les obligations de mise en accessibilité du cadre bâti (ERP), des transports ainsi que des nouvelles technologies d'ici à 2015. Cette loi élargit le champ des bénéficiaires des mesures d'accessibilité à toutes les personnes à mobilité réduite (PMR) : toutes les personnes en situation de handicap mais aussi les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec enfants en bas âge... Les territoires touristiques sont donc directement concernés à court et moyen terme. La notion de destination adaptée et donc de « station accessible » apparaît aujourd'hui comme incontournable, donnant la possibilité à n'importe quel touriste d'accéder aux commerces, aux hôtels et aux services publics et privés, tout en respectant la continuité de la chaîne du déplacement entre les transports, la voirie et les différents lieux composant l'offre touristique. Au-delà de l'activité touristique, l'enjeu de l'accessibilité est sociétal puisqu'il participe au bien-être de la population locale.

FTC propose un accompagnement orienté sur la satisfaction des clientèles en situation de handicap qui dépend non seulement de l'amélioration de l'accessibilité des sites et des locaux mais aussi des services proposés.

La capacité des acteurs locaux à se mobiliser tous ensemble pour s'adapter aux besoins spécifiques de ces clientèles est déterminante : FTC vous propose la mise en place d'un dispositif collectif d'accompagnement et pilotage de votre démarche de progrès à l'échelle de votre territoire.

Pourquoi

Vos objectifs opérationnels

- Accroître le nombre de touristes accueillis par votre destination
- Connaître et respecter la réglementation
- Evaluer les coûts de mise en accessibilité
- Garantir la continuité de la chaîne du déplacement

Vos objectifs de développement durable

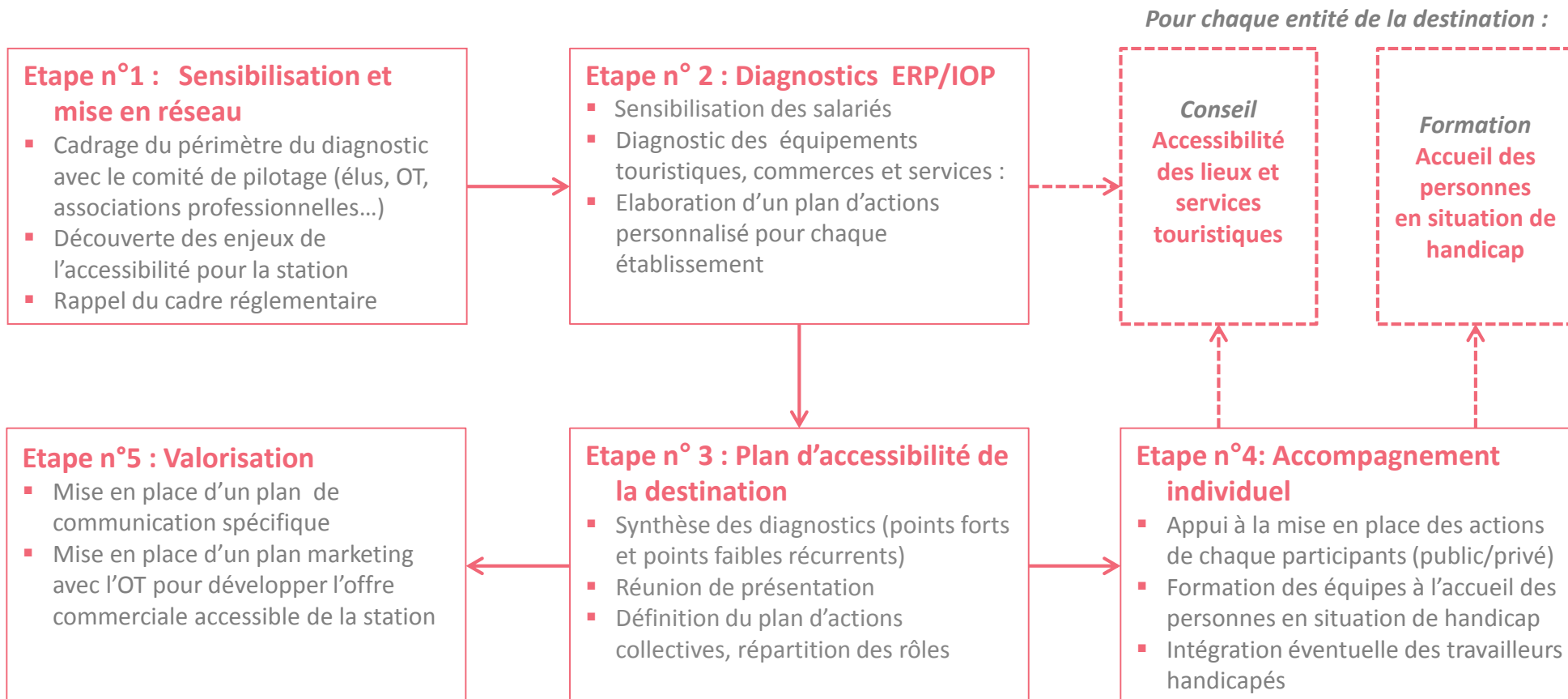
- Qualité de service : élargir la démarche aux attentes spécifiques des clientèles en situation de handicap
- Equité sociale : proposer une offre territoriale cohérente adaptée aux clientèles en situation de handicap

Pour qui



Accessibilité des destinations touristiques

Pour une destination adaptée et accessible à tous Organisation et déroulement de la démarche



ENVIRONNEMENT

HUMAIN
SOCIAL

ECONOMIE

DEMARCHE
DD GLOABLE

Accessibilité des destinations touristiques

Pour une destination adaptée et accessible à tous

Atouts de notre méthode

- Analyse dépassant les critères réglementaires sur les bâtiments
- Implication et sensibilisation de TOUS les acteurs de votre destination
- Enrichissement et amélioration de l'offre
- Conseils concrets et opérationnels

Coûts et durée

Accompagnement collectif : 5 jours minimum

Accompagnement individuel : durée à préciser selon le nombre de professionnels engagés dans la démarche

Tarifs et conditions sur devis personnalisé.

Documents remis :

- 📄 Rapports de diagnostics et plan d'actions pour chaque structure participant à la démarche
- 📄 Plan de mise en accessibilité de la destination
- 📄 Dossiers de demande de dérogation (CCDSA)
- 📄 Plan de communication en interne & externe
- 📄 Plan marketing « accessibilité »

Contact : Philippe FRANCOIS au +33 (0)5 53 54 49 00
contact@francoistourismeconsultants.com
www.francoistourismeconsultants.com